



Dossier de Presse  
2018



safer

## SOMMAIRE

|   |                                    |
|---|------------------------------------|
| <b>I. LA SAFER PACA.....</b>  | <b>3</b>                           |
| <u>La SAFER PACA, aménageur foncier historique</u>  |                                    |
| <u>Des missions de service public</u>   |                                    |
| <u>Un réseau d'acteurs</u>  |                                    |
| <b>II. DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC.....</b>  | <b>5</b>                           |
| <u>Une mission d'observation et de régulation du marché foncier</u>   |                                    |
| <u>Contribuer à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers</u>   |                                    |
| <u>Participer au développement durable des territoires ruraux</u>   |                                    |
| <u>Agir en faveur de la diversité des paysages, à la protection des ressources naturelles et au maintien de la diversité biologique</u> |                                    |
| <b>III. DES MOYENS D' ACTIONS AU SERVICE D'UNE MISSION D'INTERET GENERAL.....</b>   | <b>10</b>                          |
| <u>Des leviers pour agir</u>  |                                    |
| <u>Ventilation des différents modes d'acquisition de la SAFER PACA</u>  |                                    |
| <b>IV. UNE DEMARCHE PARTENARIALE.....</b>   | <b>13</b>                          |
| <b>V. L'ACTIVITE DE LA SAFER PACA EN 2017 .....</b>   | <b>14</b>                          |
| <u>Zoom sur le marché foncier régional</u>  |                                    |
| <u>Les opérations menées par la SAFER PACA</u>  |                                    |
| <u>Chiffres clés</u>  |                                    |
| <u>Quelques opérations structurantes</u>  |                                    |
| <b>VI. LA SAFER PACA EN BREF .....</b>  | <b>17</b>                          |
| <b>VII. CONTACTS .....</b>  | <b>17</b>                          |
| <b>VIII. ANNEXE 1 : LE MOT DU PRESIDENT.....</b>  | <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b> |
| <b>IX. ANNEXE 2 : TABLE RONDE « LES FINANCEMENTS INNOVANTS POUR L'ACCES AU FONCIER » .....</b>  | <b>22</b>                          |

## I. La SAFER PACA

### 1. La SAFER PACA, aménageur foncier historique

La SAFER PACA (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) est issue des Lois d'orientation agricole de 1960 et 1962, dont l'objectif était la modernisation de l'agriculture française. Sa création, en 1962, répondait à un triple objectif :

- contribuer à la modernisation de l'agriculture sur le périmètre de la région,
- réguler les marchés fonciers agricoles,
- éviter une spéculation des prix du foncier.

### 2. Des missions de service public

Société anonyme (sans but lucratif), la SAFER PACA remplit aujourd'hui quatre grandes missions de service public :

- **Assurer la transparence du marché foncier rural**
- **Contribuer à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers**
- **Contribuer au développement d'une agriculture dynamique et durable**
- **Préserver les ressources naturelles et les paysages**

Ses interventions privilégient l'installation, le maintien et la consolidation des exploitations agricoles ou forestières, pour qu'elles atteignent une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles.

La SAFER PACA concourt également à l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations, avec l'objectif de diversifier les systèmes de production.

### 3. Un réseau d'acteurs

La SAFER PACA exerce son activité sous le contrôle de son conseil d'administration et de l'Etat.

Elle favorise le dialogue et la concertation à travers ses différentes instances (le conseil d'administration et les comités techniques départementaux), au sein desquelles siègent des représentants du monde agricole, des collectivités territoriales, de l'Etat et de l'environnement.

#### a) Le conseil d'administration de la SAFER PACA

Il réunit ses actionnaires et associe tous les acteurs du monde rural et périurbain : collectivités territoriales, organisations professionnelles agricoles, assurances (Groupama), banques (Crédit Agricole), organismes de protection sociale (MSA), représentants de l'environnement. Le conseil d'administration est composé de 24 administrateurs (répartis en 3 collèges), de 12 censeurs, des 2 Commissaires du Gouvernement Agriculture et Finances Publiques et de 2 représentants du Comité Social et Economique (CSE).

#### b) Les comités techniques départementaux

Ils examinent, dans chacun des 6 départements de la région PACA, les dossiers de candidats à l'achat d'une terre ou d'une exploitation. Ils émettent un avis, pour chacune des propositions qui leur sont soumises, en faveur de l'acquéreur et de l'exploitant correspondant le mieux aux critères d'attribution définis par le Code Rural et à la stratégie de la SAFER PACA. Chaque comité technique départemental rassemble des représentants :

- d'organisations agricoles (Chambre d'agriculture, banques et assurances mutuelles agricoles, syndicats agricoles représentatifs),
- des collectivités territoriales (Conseil Régional, Conseil Départemental, et associations de maires),
- de l'environnement (CEN PACA, fédération des Chasseurs),
- des ministères de l'Agriculture et des Finances Publiques.

#### **Les sources de revenus de la SAFER PACA**

Environ 90 % des ressources de la SAFER PACA sont issues des prestations de services réalisées à l'occasion de substitutions ou de rétrocessions. Sa rémunération est de 12 % maximum pour les opérations inférieures à 15 000 € et de 5 % pour des montants supérieurs à 1 million d'euros. En contrepartie de l'intervention de la SAFER, les attributaires de biens bénéficient d'une exonération des Droits d'Enregistrement (à ne pas confondre avec les frais de notaire). Les DE sont des taxes collectées par les DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) et reversées pour l'essentiel aux départements. Ils représentent 5,8 % sur chaque transaction, dans le cadre d'une rétrocession ou d'une substitution.

Les autres sources de revenus de la SAFER PACA sont issues de prestations de services réalisées pour les notaires et les collectivités.

Ces revenus servent notamment à financer la politique de stock et les charges de fonctionnement de la SAFER PACA (83 salariés).

## II. Des missions de service public

### 1. Une mission d'observation et de régulation du marché foncier

#### a) La SAFER PACA, expert de référence

En 50 ans, la SAFER PACA a rétrocedé plus de 300 000 ha sur l'ensemble du territoire régional. Elle est informée de l'ensemble des transactions foncières qui interviennent dans les territoires ruraux et périurbains et dispose de ce fait d'une connaissance particulièrement pointue des marchés fonciers de PACA. La SAFER s'appuie pour cela sur les données statistiques recueillies (notifications transmises par les notaires, expertises réalisées directement par ses services), d'une part et sur une quarantaine de conseillers répartis sur l'ensemble du territoire régional, d'autre part.

#### **Une cartographie du prix des terres**

Cette expertise unique positionne la SAFER PACA comme un partenaire incontournable des collectivités publiques, dans l'élaboration de leurs politiques d'aménagement du territoire. Depuis 2011, la SAFER PACA cartographie le prix des terres en mettant en avant la connaissance des territoires de ses agents de terrain. Les GéoMarchés sont nés de ce double enjeu : la valorisation du « dire d'experts » et la nécessité de communiquer un référentiel de prix justes. Chacun des 200 GéoMarchés représente une unité de territoire disposant d'un terroir agricole homogène, soumis à une influence urbaine, périurbaine, rurale ou strictement agricole ou naturelle. Ils permettent de qualifier, par le prix, le marché foncier agricole de notre région.

#### b) Les études

La SAFER PACA s'appuie sur sa base de données régionales, alimentée par les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) transmises par les notaires et les informations recueillies sur le terrain (relatives à ses missions opérationnelles et aux processus d'expertise, d'achat-vente, d'intermédiation locative...). Cette base de données régionales permet la réalisation d'études de marché foncier et l'accompagnement des collectivités dans leur réflexion d'aménagement, en collaboration avec les Chambres d'Agriculture. A ce titre, la SAFER PACA a contribué à la création depuis plus de 10 ans d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE Terres & Territoires).

#### **Une réponse technique aux problématiques territoriales**

Le GIE rassemble les Chambres d'agriculture du Vaucluse, du Var et celle des Alpes-Maritimes, avec l'ambition d'apporter une réponse technique aux problématiques territoriales, agricoles et foncières. La SAFER PACA intègre, dans ses études foncières, des analyses statistiques et cartographiques, le volume des flux de marchés échangés, les acteurs concernés (vendeurs, acquéreurs), les prix pratiqués sur les différents marchés par nature de bien... pour une zone géographique donnée. Elle peut, à travers ces études, déterminer des indicateurs de pression foncière, de consommation des espaces agricoles, etc...

### c) L'ingénierie Cartographique

La SAFER PACA utilise des outils de type Web SIG (Système d'Information Géographique) pour bâtir des portails cartographiques et décliner, en fonction des enjeux spatiaux et des demandes de ses partenaires, des cartes interactives. Chacun d'eux répond aux problématiques spécifiques de ses utilisateurs :

- **Les collectivités**

**VIGIFONCIER** leur apporte la réactivité opérationnelle indispensable pour l'envoi des DIA aux communes et/ou aux EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) dans le cadre des Conventions d'Intervention Foncière (CIF).

- **Les Commissaires du Gouvernement « Finances »**

Les évaluateurs des domaines possèdent désormais toutes les références foncières nécessaires à leur mission d'accompagnement et d'expertise, via à un accès à la **Cartothèque SAFER PACA** incluant la consultation du référentiel DIA, des acquisitions-rétrocessions SAFER, des GéoMarchés...

#### **La ressource foncière, au centre d'enjeux multiples**

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'étend sur 31 400 km<sup>2</sup>. La montagne occupe la moitié de cette superficie et le littoral s'étire sur 700 km. Elle présente de ce fait une exceptionnelle diversité de paysages et une richesse naturelle exceptionnelle (3 Parcs Nationaux et 7 Parcs Naturels Régionaux).

Huitième région de France en superficie, PACA est la 3ème région la plus peuplée avec près de 5 millions d'habitants. Elle est particulièrement attractive : 0,5 à 0,7 millions d'habitants supplémentaires sont attendus en 2040, soit à un accroissement de population estimé entre 10 % et 14 % selon les scénarios, par rapport à 2011. La forte pression, qui s'exerce sur les espaces fonciers agricoles, forestiers et naturels de la majeure partie du territoire, devrait encore s'accroître un peu plus, dans les années à venir.

## 2. Contribuer à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers

### a) Préserver et reconquérir les terres agricoles

Le foncier agricole est l'objet d'enjeux et de tensions fortes, dans notre région, en particulier dans les zones littorales, périurbaines et dans les secteurs touristiques de montagne. Le nombre d'exploitations (22 000 en 2010) s'est réduit de plus de 25 % en 10 ans (contre une baisse de 4,5 % au niveau national) et 33 % des exploitants ont plus de 60 ans. Les surfaces agricoles représentent quant à elles 20 % du territoire mais elles ont diminué de 20 % entre 1980 et 2010, en raison de l'urbanisation et de l'artificialisation d'une part, du mitage et du développement spontané des espaces boisés d'autre part. Sa préservation et sa reconquête conditionne la pérennité de l'agriculture régionale : elle constitue de ce fait un enjeu prioritaire pour la SAFER PACA.

### b) Restructurer et valoriser les espaces forestiers

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une des régions les plus boisées de France avec 1 524 000 ha de forêts, dont 65 % sont privées (chiffres 2012). Contrairement aux terres agricoles, la surface forestière a progressé de 500 000 ha depuis 40 ans et occupe 48 % du territoire. La SAFER PACA vient de recruter, en partenariat avec les communes forestières des Hautes-Alpes, un conseiller foncier « forêts ». L'objectif étant de conduire une politique de restructuration parcellaire des espaces forestiers afin d'encourager et maintenir les pratiques sylvicoles et agricoles (au bénéfice de la filière aval de l'industrie du bois).

## 3. Participer au développement durable des territoires ruraux

L'espace rural et périurbain est concerné par des enjeux, des projets multiples. La SAFER PACA intervient, après validation du principe et de la nature de l'aménagement par les Chambres d'agriculture, pour concilier au mieux les différents usages du foncier, en préservant, restructurant, accompagnant la mise en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers.

### a) Accompagner les collectivités dans leur politique de préservation et d'aménagement des espaces agricoles

Dans le cadre de la compétence des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) et en partenariat avec les Chambres d'agriculture, la SAFER PACA contribue à la mise en place de politiques de préservation des espaces, d'une part, à la densification des formes urbaines et à la lutte contre le mitage des zones agricoles d'autre part. Elle réfléchit aussi à la problématique des bâtiments en zone agricole (autorisation de construction du code de l'urbanisme et changement de destination des bâtiments agricoles). Les textes existent mais leur application est pour l'instant inexistante.

**b) Accompagner les projets d'aménagement foncier dans les territoires**

La SAFER PACA apporte son concours aux Conseils Départementaux, dans des opérations d'aménagement foncier rural liées à la réalisation de projets structurants : LGV, Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Basse Vallée de l'Argens, réseaux routiers, hydrauliques...

**c) Restructurer, conforter les exploitations sur des périmètres établis en concertation avec ses partenaires, lutter contre les friches**

La SAFER PACA réalise des actions de restructuration, en lien avec les communes et les Conseils Départementaux, pour pérenniser l'agriculture dans des territoires où le morcellement, l'éclatement ou le mitage des propriétés et des terres rendent parfois difficile la mise en valeur et la transmission des exploitations. Ce micro-parcellaire entraîne des changements de destination, le mitage, la « cabanisation » et *in fine* le développement des friches.

**d) Accompagner les porteurs de projets en milieu rural**

La SAFER PACA accompagne enfin des opérations, parfois atypiques, dont l'objectif est de contribuer au développement économique (tourisme, artisanat...) et démographique d'une commune ou d'un territoire.

**4. Agir en faveur de la diversité des paysages, à la protection des ressources naturelles et au maintien de la diversité biologique**

**a) La préservation des paysages et des ressources naturelles**

Le rôle d'aménageur foncier de la SAFER PACA s'est renforcé depuis 2014, avec la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF), aux thématiques environnementales. Elle contribue désormais à la préservation des sites remarquables ou à haute valeur environnementale (habitats naturels, zones humides...) et des ressources naturelles (la protection des captages de nappes phréatiques notamment). L'action de la SAFER se concrétise par des interventions foncières, à la demande des collectivités, de l'État, du Conservatoire du Littoral, du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) PACA...

**b) Prévenir et limiter les risques naturels : incendies, inondations**

La SAFER PACA agit pour le compte des syndicats de rivière désireux de réaliser de futurs aménagements (digues, exutoires, épis...) et/ou des conventions de servitude dans les champs d'expansion de crues. La restructuration parcellaire des forêts contribue pour sa part à la lutte contre les incendies, notamment via la sécurisation des dessertes et des accès aux massifs forestiers.



**c) Contribuer à la mise en œuvre de mesures compensatoires**

La SAFER PACA intervient depuis le milieu des années 2000, pour le compte de différents aménageurs comme le Port Autonome de Marseille-Fos, GRT GAZ, des sociétés d'autoroutes, ITER France... dans le cadre des mesures compensatoires dont ils doivent s'acquitter, lorsqu'ils « consomment » des espaces agricoles naturels et/ou forestiers. La SAFER privilégie la rétrocession de terres à vocation agricole ou pastorale, qui serviront « d'unités de compensation », dans un objectif de préservation et de consolidation de ces espaces.

### III. Des moyens d'actions au service d'une mission d'intérêt général

#### 1. Des leviers pour agir

Pour mener à bien ses missions, la SAFER PACA dispose de plusieurs leviers :

##### a) L'acquisition

- de biens ruraux, de terres, d'exploitations agricoles ou forestières en vue de leur revente (la rétrocession) à des agriculteurs principalement ou des collectivités, des établissements publics (Conservatoire du littoral, Parcs naturels, agences, etc.), exploitants forestiers, si leurs projets répondent à l'objectif de ses missions.
- d'actions ou de parts de sociétés dont l'objet principal est l'exploitation ou la propriété agricole notamment ; d'une partie ou de la totalité des parts de groupements fonciers agricoles, de groupements fonciers ruraux.

##### b) La substitution

Cette procédure autorise la SAFER PACA, lorsqu'elle est bénéficiaire de la promesse de vente d'une exploitation ou d'un terrain, à rechercher un acquéreur qu'elle met en relation avec le vendeur. Les avantages sont multiples : les deux parties bénéficient de l'aide technique et juridique de la SAFER PACA, la procédure est simplifiée, avec un seul acte notarié à la charge de l'acquéreur (au lieu de deux dans le cadre d'une rétrocession classique), donc moins de frais d'acquisition.

##### c) La Convention de mise à disposition (CMD)

Elle offre la possibilité à un propriétaire (privé ou public) de confier à la SAFER la gestion locative de ses terres agricoles pour une durée déterminée (de 1 à 6 ans, renouvelable une fois), dans l'attente d'une orientation définitive de ses biens (vente, bail à ferme...)

##### d) Le droit de préemption

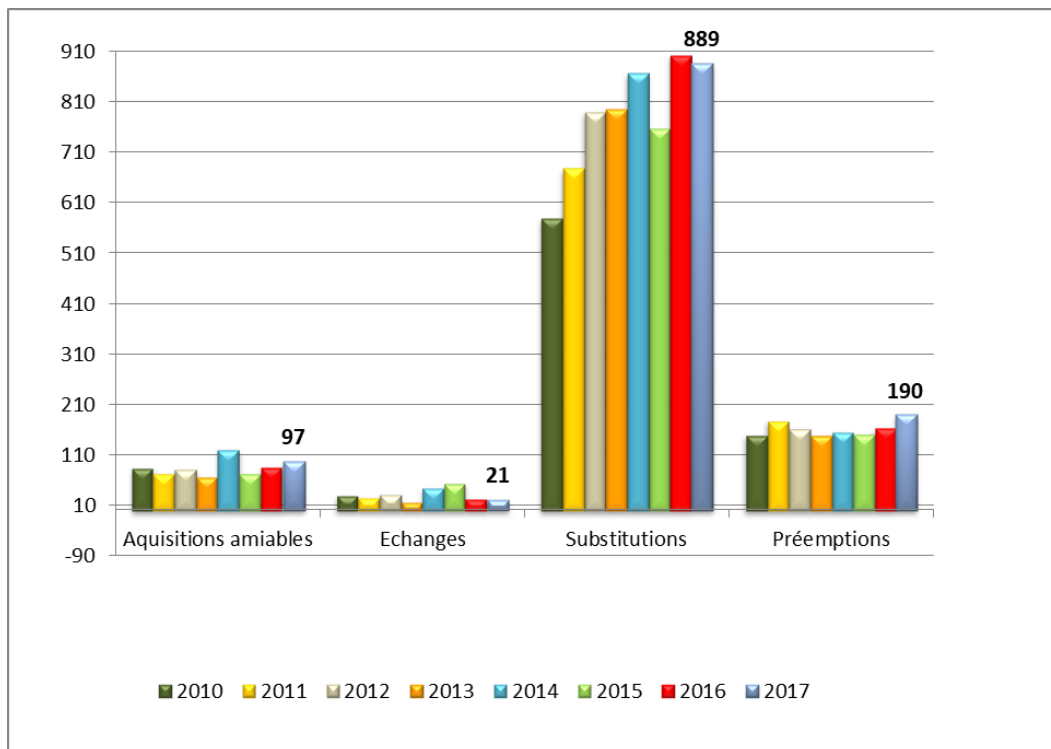
La loi accorde à la SAFER PACA un droit de préemption, lors de la vente d'une terre ou d'un bien à vocation agricole (articles L 143-1 et L 143-2 du Code rural). Elle est systématiquement informée des projets de vente par les notaires et peut se substituer à l'acquéreur initial, si elle estime que le prix annoncé est trop élevé par rapport à celui du marché, en soumettant un montant inférieur. Le vendeur peut accepter la proposition de la SAFER PACA, retirer le bien de la vente ou demander au tribunal compétent de fixer le prix.

### e) La préemption partielle

La SAFER ne pouvait pas jusqu'alors préempter partiellement un bien mis en vente, dès lors qu'une partie de ces biens n'était pas préemptable. Elle ne pouvait donc pas préempter des biens mixtes. Elle peut désormais exercer partiellement son droit de préemption depuis la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) du 13 octobre 2014.

L'intérêt de cette nouvelle forme d'intervention est majeur, surtout en PACA où il existe de très beaux bâtis, entourés de grandes surfaces agricoles. Jusqu'à présent ces propriétés n'étaient pas préemptables et les hectares agricoles étaient la plupart du temps gérés par des prestataires de services. Depuis l'entrée en vigueur de ce dispositif législatif, 72 préemptions partielles ont été exercées pour l'équivalent de 252 ha.

## 2. Ventilation des différents modes d'acquisition de la SAFER PACA



### \*Note concernant les échanges :

Il s'agit d'opérations réalisées à l'amiable entre exploitants agricoles, pour restructurer leurs exploitations. Concrètement, un propriétaire A possède par exemple une parcelle X et un propriétaire B possède la parcelle Y, contiguë. Au lieu de lui acheter, A donne à B une parcelle d'une valeur équivalente en contrepartie. La SAFER PACA apporte son expertise tout au long de la procédure d'échange et la contrôle.

### **La préemption**

La SAFER PACA mène préalablement à toute préemption une enquête de terrain, en amont. Celle-ci, n'est engagée, à l'issue de l'enquête, qu'après accord de l'État (représenté par deux Commissaires du Gouvernement).

Sur les 1 197 acquisitions réalisées en 2017 par la SAFER PACA, seules 191 l'ont été par préemption. Le reste des procédures s'est conclu dans le cadre d'un accord à l'amiable.

## IV. Une démarche partenariale

La SAFER PACA a tissé des liens étroits, depuis sa création, avec les différents acteurs du monde rural. Ces partenariats revêtent diverses formes : aspects techniques, participation aux instances de décision (Comités Techniques et Conseil d'Administration), contribution aux réflexions pour la mise en œuvre de ses missions. Cette politique de rapprochement s'est traduite, ces dernières années, par la mise en place de conventions avec plusieurs partenaires de la SAFER PACA.

### Les partenaires régionaux de la SAFER PACA :

- Les Chambres d'agriculture
- Les Conseils Départementaux
- Le Conseil Régional PACA
- Les structures d'accueil et d'accompagnement de porteurs de projet (Point Accueil Installation) et les CEPPP (Centres d'Elaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé)
- Les syndicats agricoles
- L'EPFR (Etablissement Public Foncier Régional)
- La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)
- Le CEN PACA (Conservatoire des Espaces Naturels)
- Les notaires
- La MSA (Mutuelle sociale agricole)
- Le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur
- Le Crédit Agricole Alpes Provence
- Coop de France Alpes-Méditerranée,
- Les experts des filières
- La Société du Canal de Provence
- Les CROF (Contrats Régionaux d'Objectifs Filières)
- Les Parcs Naturels Régionaux
- Le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres
- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse
- Les communes forestières
- Les Syndicats mixtes d'aménagement
- Les ASA (irrigation)
- Terre de Liens
- CERPAM (Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée)
- CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière)
- Bio Provence et Agribio

## V. L'activité de la SAFER PACA en 2017

### 1. Zoom sur le marché foncier régional

Il est en forte progression, avec 15 878 ventes constatées (+ 5,4 % par rapport à 2016) représentant 28 141 ha (+ 18 % vs 2016), pour un montant total de 4 320 000 € (+ 13,4 % vs 2016).

### 2. Les opérations menées par la SAFER PACA

- **48 %** des opérations réalisées concernaient la restructuration foncière et l'installation (le cœur de métier de la SAFER PACA).
- **1 196** acquisitions ont été conduites (**1 178** en 2016), soit **6 827** ha (**7 563** ha en 2016) pour un montant de **247 500 000 €** (**179 380 000 €** en 2016). Ce record historique s'explique par la transmission de plusieurs domaines viticoles très importants (Château Gigognan, Château de Sannes et quelques domaines dans les AOP Châteauneuf-du-Pape et Côtes de Provence).
- L'essentiel de ces acquisitions l'a été sous forme de substitutions (**78 %**) et dans seulement **22 %** des cas par préemption.
- **7 684** ha ont été rétrocédés (**1 244** actes pour un montant total de **191 954 €**). Ces rétrocessions concernaient majoritairement des biens d'une valeur inférieure à **15 000 €** (**54 %**).
- La SAFER PACA disposait, au 31 décembre 2017, d'un stock de **1 497** ha en attente de rétrocessions. L'objectif est de disposer ainsi d'un large panel de biens, susceptibles d'intéresser des candidats à l'installation ou consolider des exploitations, petites et moyennes.

### 3. Chiffres clés

#### a) Les dossiers de candidatures étudiés

Il s'agit du nombre d'agriculteurs ou d'organismes qui ont déposé un dossier auprès de la SAFER PACA pour acquérir un bien mis à la vente. Le choix du candidat auquel le bien sera rétrocédé est décidé, en fonction de critères objectifs, lors des Comités Techniques Départementaux.

|                      | Nombre de dossiers de candidatures étudiés |              |              |              |
|----------------------|--|--------------|--------------|--------------|
|                      | 2014                                       | 2015         | 2016         | 2017         |
| Alpes-Haute-Provence | 273  | 238          | 249          | 385          |
| Hautes-Alpes         | 402  | 340          | 326          | 396          |
| Alpes Maritimes      | 124  | 146          | 142          | 136          |
| Bouches-du-Rhône     | 594  | 456          | 600          | 679          |
| Var                  | 541  | 419          | 411          | 387          |
| Vaucluse             | 740  | 711          | 647          | 878          |
| <b>Total</b>         | <b>2 674</b>                               | <b>2 310</b> | <b>2 375</b> | <b>2 861</b> |

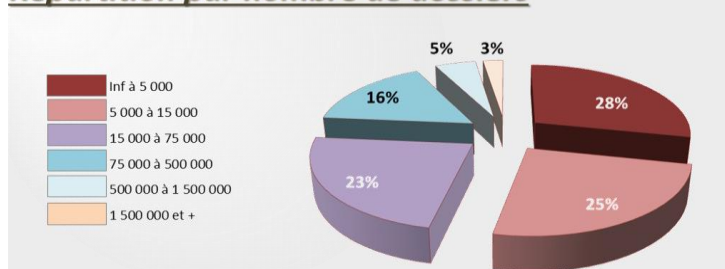
#### a) Ventilation des rétrocessions

Comme les deux tableaux suivants le montrent, dans **76 %** des cas, la valeur des biens rétrocedés par la SAFER PACA est **inférieure à 75 000 €**.

Pour autant, le travail d'expertise et d'assistance ou les moyens mis en œuvre à cette occasion sont équivalents, quelle que soit la valeur du bien : les rétrocessions les plus importantes servent à financer les plus petites, à travers un système de mutualisation et la présence sur tous les secteurs de la Région d'un conseiller foncier au service du territoire.

| Données régionales | Rétrocessions par tranches de valeurs 2017 |              |             |                |
|--------------------|--|--------------|-------------|----------------|
|                    | Tranches de valeurs en €                   | Nombre       | %           | Valeurs en K€  |
|                    | 0 à 75 000                                 | 952          | 76%         | 14 990         |
|                    | 75 000 à 100 000                           | 40           | 3%          | 3 826          |
|                    | 100 000 à 500 000                          | 162          | 13%         | 40 236         |
|                    | 500 000 à 700 000                          | 19           | 2%          | 11 880         |
|                    | Supérieur à 700 000                        | 73           | 6%          | 180 397        |
|                    | <b>Total</b>                               | <b>1 246</b> | <b>100%</b> | <b>251 329</b> |

#### Répartition par nombre de dossiers



#### **4. Quelques opérations structurantes**

**La SAFER PACA a été retenue pour participer à la réalisation d'opérations stratégiques de développement dans le cadre de 9 projets entrant dans le cadre du FEADER :**

- Opération « Constituer une assise foncière pérenne pour le développement de l'agriculture locale » portée par la CC de Sainte-Baume-Mont Aurélien (83)
- Opération « Mise en œuvre d'une stratégie concertée sur la Plaine de Grimaud » portée par le Conseil Départemental du Var (83)
- Opération « Favoriser l'installation de nouvelles exploitations en mobilisant les surfaces foncières à vocation agricole » portée par la Communauté de Communes Cœur du Var (83)
- Opération « Dynamisation et diversification de l'agriculture locale de Tavernes » portée par le Conseil Départemental du Var (83)
- Opération « Protéger et mobiliser le foncier agricole dans le PNR des Alpilles autour de sites pilotes » portée par le Syndicat Mixte PNR des Alpilles (13)
- Opération « Stratégie de structuration et de préservation du foncier agricole en Pays SUD » portée par le Pays Serre Ponçon - Ubaye - Durance (04)
- Opération « Préserver le foncier agricole du Val de Durance » portée par la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon (04)
- Opération « Préservation et valorisation du foncier agricole sur le territoire de l'IGP du Citron de Menton » portée par la Communauté d'Agglomération Riviera-Française (06)
- Opération « Analyse des friches sur les secteurs d'intérêt agricole de la plaine du Var et étude d'opportunité pour une ZAP sur la commune de Saint-Jeannet » portée par la Métropole Nice Côte d'Azur (06)

**La SAFER PACA reste en attente de réponses pour 3 autres dossiers déposés dans le cadre du FEADER, ils concernent :**

- L'opération « Stratégie locale pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole et naturel communautaire du territoire de la CASA » portée par la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis (06)
- L'opération « Élaboration d'une stratégie de préservation du foncier agricole d'Alpes d'Azur » portée par la Communauté de Communes des Alpes d'Azur (06)
- L'opération « Action foncière 05 : Plateforme de l'aménagement foncier au profit de la mise en valeur et de la préservation du foncier agricole Haut-Alpin » portée par le Conseil Départemental des Hautes-Alpes (05)



## VI. La SAFER PACA en bref

- **Date de création** : 1962
- **Nombre de salariés** : 83 (chiffre 2018)
- **Statut juridique** : Société anonyme (statut de droit privé) sans but lucratif (elle ne redistribue pas d'argent à ses actionnaires).
- **CA 2017** : 48 027 464 millions d'euros

**Son conseil d'administration** est composé :

- De représentants des actionnaires de la SAFER PACA (répartis en 3 collèges) :
  - Les collectivités territoriales (les 6 conseils départementaux, La Région PACA),
  - Les organisations professionnelles agricoles (Chambre Régionale d'Agriculture, FRSEA, JA PACA, Confédération Paysanne PACA),
  - Groupama, MSA Provence Azur, Coop de France Alpes Méditerranée, CEN, ASP, Terres d'Europe SCAFR, Fédération régionale des chasseurs,
  - Un représentant du ministère des Finances Publiques et un autre du ministère de l'Agriculture (la SAFER PACA a une mission de service public et d'intérêt général)
- De 12 Censeurs :
  - Chambres d'agriculture départementales du 04, 05, 06, 13 et 84 ;
  - FDSEA 04, 05, 13 et 84 ;
  - JA 84 ;
  - Crédit Agricole Provence Côte d'Azur ;
  - Société du Canal de Provence.
- De 2 représentants du Comité Economique et Social.

**Dirigeants** (élus par le Conseil d'administration) :

- P-DG : Patrice BRUN
- Directeur général délégué : Max LEFEVRE
- Directeur général délégué adjoint : Philippe LAURAIRE

## VII. Contacts

### Contacts Presse :

#### Agence Bleu Tomate

**Magali Triano**

06 20 70 11 09

[magali.triano@bleu-tomate.fr](mailto:magali.triano@bleu-tomate.fr)

**Nelly Torossian**

06 58 20 01 10

[nelly.torossian@bleu-tomate.fr](mailto:nelly.torossian@bleu-tomate.fr)

### SAFER PACA – SIÈGE SOCIAL

Route de la Durance,

Avenue de la Libération, CS 20017

04107 MANOSQUE Cedex

Tél : 04 88 78 00 00/Fax : 04 92 87 88 63

Mél : [safersafer-paca.com](mailto:safersafer-paca.com)

Site internet: [www.safersafer-paca.com](http://www.safersafer-paca.com)

